

CONSEIL SYNDICAL du 28 février 2018 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni en mairie de saint André sur Sèvre, **le mercredi 28 février 2018 à 14H00** a délibéré sur les points suivants :

Date convocation par email : Le 1^{er} février 2018

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : **Odile GATARD**

Vérification du Quorum : **OUI**

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical **du 13 décembre 2017.**

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérengère SOULARD, Marie-Christine BURCH, Odile GATARD et Estelle GERBAUD, Messieurs Bernard MILLET et Dany GRELLIER.

Etaient excusés : Messieurs Philippe ROBIN (Bon pour pouvoir à Dany GRELLIER), Thierry MAROLLEAU, (bon pour pouvoir à Sylvie RENAUDIN), Madame Michelle DEVANNE (bon pour pouvoir à Marie Christine BURCH), Madame Véronique SORIN, Communauté d'agglomération du bocage bressuirais.

Etaient Absents : Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Guillaume JEAN.

Ont assisté également : Messieurs Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Yves GASSOT, Conseil départemental des Deux-Sèvres et Vincent LERMITTE, Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

A- GESTION&ADMINISTRATION

BILAN SAISON 2017

Cf. Présentation en annexe

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le débat d'orientation budgétaire 2018 du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin portera sur les deux axes statutaires :

- **Animations du site :** Animations portant sur :
« **LE CHEVALIER A L'HONNEUR** », communication y afférant, contrats des compagnies, achat produits boutique, postes saisonniers/stagiaires avec charges de personnel.
- **Mise en valeur du site :** Restauration du site, maintenance et entretien.

Le fonctionnement 2018 du Syndicat Mixte serait le suivant :

Des charges en fonctionnement : 214 500 €

(239 900 en 2017, 321 000 € en 2016 et 395 000 euros en 2015)

- **Des charges à caractère général en baisse: 86 157.53 €** *(contre 97 260 € en 2017, 145 200 en 2016, 227 650 € en 2015 et 201 119 € en 2014)*
 - 6152 (Entretien bâtiments/terrains)
 - 6156 (maintenance) : Alarme incendie, centrale traitement d'air, plateforme élévatrice pour handicapés, logiciel accueil/billetterie, défibrillateur, site internet, etc...
 - 627 (services bancaires) : Ligne de trésorerie et frais bancaires TPE et commissionnements.
 - 611 : Les articles concernant les prestations d'animations sont identiques à 2017 soit : 40 000 euros *(contre 55 000 € en 2016, 99 000 € en 2015 et 2014)*
- **Des charges de personnel à la baisse : 112 350 €** *(contre 119 794.36 € en 2017, 145 851.87 € en 2016, 143 750 € en 201, 138 00 € en 2014),*
 - 2 postes à temps complet de titulaires de la fonction publique (Un poste d'attaché administratif et un poste d'adjoint territorial d'animation) / *départ d'un agent titulaire fin février 2017, par mutation.*
 - 1 poste saisonnier (de 6 mois) et 1 poste de saisonnier (2 mois), *1 poste en moins sur la saison (pas de stagiaire sur 5 mois).*
- **Des dotations aux amortissements : 12 548.35 €**
 - Dotations aux amortissements : 12 548.35 €
- **Un résultat déficitaire de fonctionnement reporté : 3 444.12 €**
 - Déficit à prendre en compte dans le vote du budget 2018

Des recettes en fonctionnement : 214 500 €

- **Des recettes propres : 94 500 €** *(contre 100 800 € en 2017, réalisé 91 402.61 €, 105 000 € en 2016, réalisé 117 638.26 € et contre 107 000 € en 2015, réalisé 131 000 €)*
 - **Les produits d'animations** (billetterie individuelle, produits groupes, anniversaires) : Montant estimé : **75 500 €** *(73 406.94 € en 2017)*
 - **Les produits de la boutique et E-Boutique** : Montant estimé : **19 000 €** *(17 995.67 € en 2017)*

➤ **Les participations statutaires des membres : 120 000 €, identique à 2017 (contre 95 000 € en 2016, et contre 146 000 € en 2015 et 257 000 € en 2014)**

- 25% pour chaque collectivité : CD 85, CD 79, Communauté de communes Pays de Pouzauges et Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

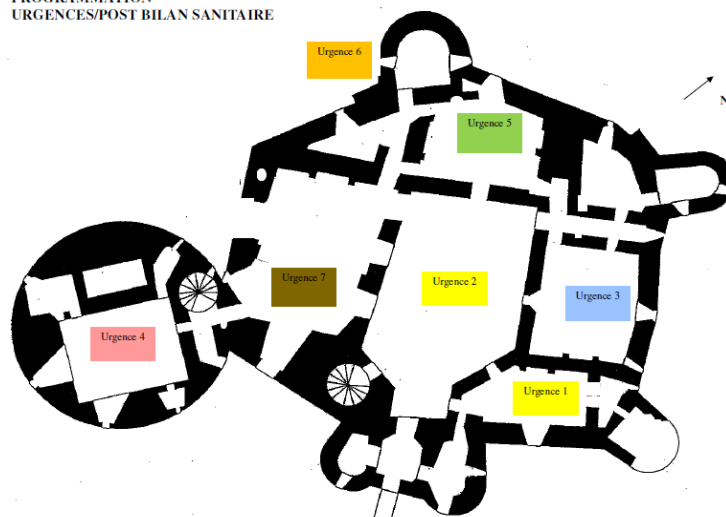
Les investissements 2018 du Syndicat Mixte porteraient sur la restauration « sécuritaire » du Château de Saint Mesmin

Des dépenses en investissement : 440 049.64 euros TTC

➤ ***Des travaux liés à l'étude architecturale du cabinet NIGUES : 328 250 € TTC***

- Programme 1028 : Local technique : 328 250 € TTC (urgence 1)
- Programme 1029 : Cour intérieure : 104 000 € TTC (urgence 2)

CHÂTEAU SAINT MESMIN
PROGRAMMATION
URGENCES/POST BILAN SANITAIRE



✓ ***Un report en RAR 2017 : 10 000 €***

➤ ***Des immobilisations corporelles : 4 500 €***

➤ ***Des dépenses imprévues : 3 299.64 €***

Des recettes en investissement : 440 049.64 € TTC

- Subventions DRAC pour les travaux du local technique : 90 000 €
- Subventions régionales Nouvelle Aquitaine : 34 150 €
- Subventions régionales Pays de la Loire : 36 281 €
- Le FCTVA 2016 : 0 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 0 €
- Solde d'exécution reporté (R001) : 267 070.29 €
- Amortissements : 12 548.35 €

En résumé : Les participations budgétaires des membres statutaires seraient ainsi les suivantes :

Pour chaque département :

Un budget global de 2018 : de 30 000 €

Pour chaque groupement de communes :

Un budget global 2018 : de 30 000 €

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical du Château de Saint Mesmin valident le débat d'orientation budgétaire 2018. Les membres du Conseil Syndical autorisent Madame La Présidente à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

PERSONNEL 2018 : SAISONNIER et STAGIAIRE

Le recrutement de saisonniers et stagiaires au sein du syndicat mixte du château de Saint Mesmin tient compte des besoins nécessaires au bon déroulement des activités sur l'ensemble de l'année, des budgets accordés en fonctionnement ainsi que des décrets d'application de l'Etat, liés à la rémunération des stagiaires en collectivité territoriale.

Ainsi, ci-dessous est présenté le tableau des besoins en effectifs du château de Saint Mesmin pour la saison 2018 comprenant l'accueil de :

Saison 2018

CHÂTEAU SAINT MESMIN Personnel saisonnier 2018	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
Stagiaire (1 mois)						
Saisonnier (7 semaines)						
Saisonnier (5,5 mois)						
TOTAL	1	1	1	2	2	2
				Stage non rémunéré	Saisonnier	
					Médiateur	

Rappel saison 2017

CHÂTEAU SAINT MESMIN Personnel saisonnier 2017	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
S1 (1 mois)						
S2 (5 mois)						
S3 (2 mois)						
S4 (6 mois)						
TOTAL	1	2	2	3	3	3
				Stage rémunéré	Emploi été	
				Stage non rémunéré	Remplacement amélie	

Proposition retenue

Les membres présents du syndicat mixte valident le tableau des effectifs de personnel non titulaire (saisonnier/surcroît de travail) et stagiaire (rémunéré/non rémunéré) pour la saison 2018. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

OUVERTURE POSTES SAISONNIERS 2018

Le Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin a pour objet la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin. A cet effet, il exerce la compétence suivante : le fonctionnement de l'ensemble du site (château et dépendances).

A cet égard, il est en charge du recrutement du personnel saisonnier nécessaire aux animations du lieu durant son ouverture au public. Ainsi, pour le fonctionnement du site en 2018, deux personnes sont nécessaires, soit : Deux postes de guide/médiateur (trice)

Définition de l'emploi : Participation aux animations médiévales sur site (visite guidée et accompagnement des groupes d'enfants et d'adultes), gestion de l'accueil du public (billetterie et boutique) et participation à l'entretien du site (accueil/sanitaires en haute saison).

Les 2 postes de guide/animateur (trice) :

Filière animation, statut contractuel,

Période du contrat : 05/07/2018 au 26/08/2018 pour 1 poste

Période de contrat : 12/03/2018 au 31/08/2018 pour 1 poste

Grade du poste : Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 3

Modalités des 2 contrats :

Il n'est pas proposé de régime indemnitaire, ni de prise en charge des frais de déplacement.

Les congés ne sont pas pris durant la période du contrat. Le dernier mois, les agents percevront 10% de leur rémunération brute sur la base de l'ensemble de la période du contrat.

Le traitement des paies des personnes recrutées s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical décident de recruter pour la saison touristique 2018, au château de Saint Mesmin, deux personnes dans le cadre d'emplois saisonniers contractuels.

Les durées des contrats étant les suivantes :

Période du contrat : 05/07/2018 au 26/08/2018 pour 1 poste

Période de contrat : 12/03/2018 au 31/08/2018 pour 1 poste

La rémunération est basée sur le grade choisi, à savoir :

Filière animation, Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 3

Le traitement des paies du personnel saisonnier recruté s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.

Les membres du Conseil Syndical laissent Madame la Présidente signer toute pièce relative à ce dossier.

DIVERS

Points abordés durant le conseil :

- Possibilité de déménager durant la période hivernale dans les locaux de l'OT du Pays de Pouzauges pour diminuer certaines charges.
- Faire un point financier en juillet pour envisager le reste de l'année. (animations à mettre en œuvre si nécessaire pour booster les recettes)
- Faire intervenir un cabinet extérieur pour envisager le futur du château (audit, benchmarking et préconisation) : en étude avec les partenaires.
- Présenter le travail du COPIL en préambule de chaque conseil syndical pour ne pas « déconnecter » les autres membres du conseil syndical qui ne participent pas au COPIL.

FIN DE REUNION: 16H15

